



RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU

L'article 961.4 du Code municipal stipule que la régie doit publier sur son site internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Biovet inc.	Analyses d'eau	48 815.80 \$
Brenntag Canada inc.	Produits chimiques	35 806.75 \$
Chemco environnement	Produits chimiques	38 419.01 \$
Chemtrade chemicals Canada limitée	Produits chimiques	57 272.50 \$
Compteurs d'eau du Québec	Compteurs d'eau et pièces	56 484.42 \$
FQM assurances	Assurances générales	67 174.22 \$
GBI experts-conseils inc.	Service d'ingénierie	145 278.18 \$
Kemira water solutions Canada inc.	Produits chimiques	94 830.11 \$
Les entreprises Michaudville inc.	Nouvelle prise d'eau	2 069 405.13 \$
Nordmec construction inc.	Mise à niveau de l'usine	3 776 158.44 \$
Pavages P. Brodeur (1994) inc.	Asphaltage	34 552.29 \$
UBA inc.	Chlore	51 272.88 \$
Univar Canada limitée	Produits chimiques	163 719 .61 \$
WSP Canada inc.	Honoraires professionnels	30 075.18 \$